

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2021,
- 2- Salle des fêtes – Etude préliminaire avant travaux,
- 3- Parking salle des fêtes – Jeux extérieurs pour enfants – Présentation devis,
- 4- Programme voirie 2021 – Choix de l'entreprise,
- 5- Décision Modificative n° 1,
- 6- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables,
- 7- Motion de soutien aux enfants de l'IME (Institut Médico Educatif) de Minihy Tréguier,
- 8- Affaires diverses.

**1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2021**

**Validation du conseil**

**2- Salle des fêtes – Etude préliminaire avant travaux**

Monsieur Erwan LANCIEN, 1er Adjoint en charge des Travaux, informe l'assemblée que sa commission a proposé d'effectuer sur 2022 des travaux à la salle des fêtes (isolation phonique, thermique...). Avant de réaliser ces travaux, M. LANCIEN propose de faire une étude préliminaire sur les besoins et les possibilités qui pourront être effectués.

**Le conseil municipal décide de retenir le devis du cabinet d'Architecte DPLG, Joséfa PRICOUPENKO de Trégastel, pour un montant HT de 3 500 €.**

**3- Parking salle des fêtes – Jeux extérieurs pour enfants – Présentation devis**

Madame Christelle LE GONIDEC, Adjointe à la Vie Communale, informe l'assemblée que sa commission s'est réunie le mardi 6 juillet dernier. Les membres proposent d'acheter des jeux extérieurs pour les enfants afin de continuer l'aménagement aux abords de la salle des fêtes et du city stade.

**Les élus décident de retenir l'entreprise SCLA de Etelles pour l'achat d'un carroussel et d'un parcours aventure pour un montant HT de 14 561.15 €.**

**4- Programme voirie 2021 – Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la réalisation du programme de voirie 2021 :

- VC du Runiat au Rest,
- VC de Kerbellion Braz,
- Dévers chaussée Kergaff,
- Impasse de Traou Goaziou

Les réponses des entreprises ont été transmises à l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) pour étude. Monsieur le Maire présente le rapport de l'ADAC.

**Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise EUROVIA BRETAGNE de Ploufragan pour le programme de voirie 2021 pour un montant HT de 46 336.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

## 5- Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire précise qu'une Décision Modificative est à prendre pour le budget primitif de la commune. Il convient d'effectuer la modification suivante :

Section investissement				
Opération	Chapitre	Ligne	Ouverture de Crédits	Diminution sur crédits ouverts
20 Voirie	23 Immobilisation en cours	2315 Installations, matériel et outillages techniques		- 26 500.00 €
54 City stade et parking salle des fêtes	21 Immobilisations corporelles	2113 Terrains aménagés autres que voirie	+ 10 500.00 €	
12 Terrain des sports	20 Immobilisations incorporelles	2041512 Bâtiments et installations	+ 1 500.00 €	
27 Salle des fêtes	21 Immobilisations corporelles	2188 Autres immobilisations corporelles	+ 8 000 €	
52 Mairie	21 Immobilisations corporelles	2131 Bâtiments publics	+ 6 500.00 €	
Section Fonctionnement				
	Chapitre	Ligne	Ouverture de Crédits	Diminution sur crédits ouverts
	65 Autres charges de gestion courante	6558 Autres contribution obligatoire		- 1 032.00 €
	65 Autres charges de gestion courante	6541 Créances admises en non-valeur	+ 1 032.00	

### Accord du conseil

## 6- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier Principal de Lanvallon a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

### Le Conseil Municipal :

- **Admet en non-valeur les créances communales présentées par le Trésorier d'un montant de 1 031.36 €.**

## **7- Motion de soutien aux enfants de l'IME (Institut Médico Educatif) de Minihy Tréguier**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de motion de soutien de la part des parents d'enfants inscrits à l'IME de Minihy Tréguier, qui n'ont plus accès, tout au long de l'année, à un enseignement.

Les parents expliquent que lorsque les enseignants sont absents, ils ne sont que très rarement remplacés. Les parents ont contacté la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) des Côtes d'Armor. Cependant la réponse a été que les IME n'étaient pas prioritaires. Etant donné que les absences des professeurs sont palliées par les éducateurs de l'IME, ils ne sont pas souvent remplacés. Or les éducateurs ne sont pas enseignants, ce qui implique que les enfants n'ont qu'un quart temps scolaire voir moins au lieu d'un mi-temps.

Les enfants en situation de handicap ont besoin et le droit (école obligatoire à partir de 3 ans), comme les jeunes des autres établissements, de recevoir une éducation.

Les parents souhaitent qu'une organisation pérenne soit trouvée pour la rentrée prochaine.

**Les élus valident la motion de soutien aux enfants de l'IME de Minihy Tréguier.**

## **8- Affaires diverses.**

- **Mairie fermée** : du lundi 9 août au mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021
- La brocante prévue le dimanche 25 juillet par le Football Club est annulée au vu du protocole sanitaire
- Permanence France Services en mairie le mardi 27 juillet 2021 de 13 h 30 à 16 h 30